



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE-CAPMARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901

(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

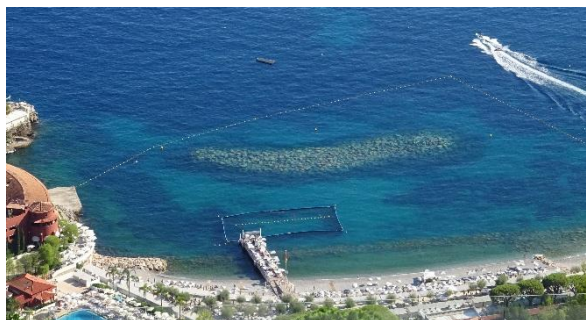
14/06/2025

CAP'M : ROMPRE L'« ENTRE SOI » DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

La presse nous informe du lancement du projet CAP'M doté d'un « Comité de pilotage » dont les associations environnementales et les acteurs de la mer sont les grands absents. Les partenaires institutionnels, parties prenantes au projet, réunis à la Villa Maria Serena à Menton le 13 juin sont : côté Français, le SMIAGE (Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et gestion de l'eau), la CARF et le Conseil départemental 06 et pour l'Italie de la Région Ligurie et de l'Université de Gênes). Le projet vise la réalisation en commun d'un diagnostic et d'un plan de gestion des deux aires marines protégées Natura 2000 Cap Martin et Capo Mortola.

L'article publié ce jour, relatant la réunion, amène l'ASPONA à faire plusieurs mises au point :

- ✓ Tout projet de coopération transfrontalière INTERREG – ALCOTRA (France-Italie) n'existe que grâce à la contribution européenne pouvant représenter jusqu'à 80% du coût du projet ! Le cartouche détaillant la répartition de l'enveloppe financière (775 000 €) entre les bénéficiaires du projet omet de mentionner cette participation européenne. Il serait bon de rétablir la réalité des chiffres, d'autant que la Cour des comptes européenne sanctionne ce type d'omission, souvent volontaire (moins du côté IT que du côté FR), de la part collectivités territoriales.
- ✓ Partageant les regrets de l'adjoint du Préfet maritime, le Commissaire général Thierry de La Burgade « *que les 3 aires marines protégées italienne, française et monégasque ne se touchent pas* », l'ASPONA rappelle qu'elle réclame depuis 2016 (plusieurs lettres à la Préfecture maritime et à la Ministre en charge de la Mer) l'extension à l'Ouest de la zone Natura 2000 Cap Martin pour y inclure la plage de Saint-Roman jusqu'à la frontière monégasque. Cette extension de quelques centaines de mètres permettrait de mettre un terme au « *traitement de faveur* » accordé à la SBM (Monte Carlo Beach) dans sa gestion du littoral (voir photo ci-dessous).

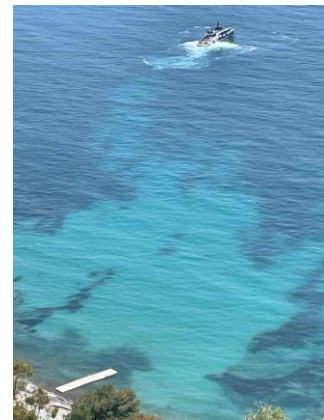


L'ASPONA a aussi demandé en 2022 le classement de la zone frontalière correspondant au débouché du vallon naturel des Cuzes au Pont St Louis, en Zone de Protection « *Stricte* », selon la dénomination de l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature).
(<http://aspona.org/pdf/AiresProtegeesEst06.pdf>)

✓ Les Comités de pilotage (COPIL) N2000 associent depuis leur création (2008 pour le Cap Martin) les représentants des associations environnementales et les professionnels de la Mer. Ce n'est pas le cas de Cap'M. Or à la dernière réunion de ce COPIL (décembre 2023), qui réunissait aussi les autorités riveraines italiennes, les participants s'étaient accordés sur l'urgence de voir réaliser dans la zone plus exposée de N2000 Capo Mortola (Baia Benjamin) un balisage réglementaire des zones interdites aux engins motorisés (ZIEM), ainsi que l'installation d'ancrages fixes pour la plongée.

Rien ne s'est passé depuis !

Et il a fallu qu'en juin 2024 toutes les associations environnementales « locales », de part et d'autre de la frontière, se mobilisent pour recadrer l'activité du restaurant-bar TWIGA aux seuls créneaux diurnes et obtenir l'engagement que l'accès au quai flottant serait limité aux navettes TWIGA et à de petites embarcations (<http://aspona.org/pdf/LettreOuvverteMairesMentonVentimiglia.pdf> et <http://aspona.org/pdf/CommuniqueBaiaBeniamin.pdf>). Un an plus tard, le travail est à refaire car l'activité de discothèque a été relancée par le repreneur de la chaîne TWIGA, Triple Sea Food. (voir photos prises le 6 juin 2025).



Face au lancement de Cap'M, l'ASPONA a deux messages simples : d'une part, il est grand temps de reconnaître le rôle joué par les associations en tant que « *Sentinelles de la Mer* » ; d'autre part, les diagnostics sont déjà posés et il est urgent de passer à l'action.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex